

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE N° 27 – août 2005

Séminaire 2004

Police, jeunes et société *des leçons à tirer*



Remise des prix Intersection

INTERSECTION

Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire

Numéro 27

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police de type communautaire, *Intersection* vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet. *Intersection* publie aussi bien des articles soumis que sollicités. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leurs auteurs. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée sous réserve d'indication de la source. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Comité de production

Johanne Blanchette (Collège de Maisonneuve)
Marie-Claude Côté (consultante)
Lyette Fusey (SM Longueuil)
Michel Frappier (GRC)
Danny Johnson (MSP)
Gaétan Labbé (SM Sherbrooke)
Claude Lavoie (consultant)
Sylvie Mantha (SM Gatineau)
Caroline Mohr (Darvida conseil)
André Normandeau (Univ. de Montréal)
Lison Ostiguy (SPVM)
Marc Paré (ENPQ)
Lionel Prévost (consultant)
Katherine Suchecka (SQ)
Nathalie Vallée (SQ)

Coordination

Johanne Blanchette

Comité de rédaction

Johanne Blanchette
Lyette Fusey
Danny Johnson
Claude Lavoie
Caroline Mohr

Conception et réalisation graphique

Direction des communications du ministère de la Sécurité publique

Révision linguistique

Italiques

Adresse de correspondance

Intersection
Johanne Blanchette
Collège de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2
Téléphone : (514) 254-7131, poste 4612
Télécopieur : (514) 251-9741
Courrier électronique : intersection@msp.gouv.qc.ca
Site Internet : <http://www.msp.gouv.qc.ca>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Bibliothèque nationale du Canada, 2005
ISBN 1 198-6905

POLICE, JEUNES ET SOCIÉTÉ, des leçons à tirer, le thème du douzième Séminaire Intersection, permettait aux participants de réfléchir sur le rôle des policiers lors de leurs interventions dans les différents milieux scolaires québécois. Le lancement du nouveau Cadre de référence sur la présence policière dans les établissements scolaires devait coïncider avec la tenue du séminaire, mais malheureusement les travaux n'ont pu être complétés à temps. Nous adressons nos excuses aux personnes déçues par l'absence de cet important atelier; soyez assurés que le comité organisateur a fait preuve d'initiative pour le remplacer à la dernière minute.

Le choix du thème du séminaire reposait sur le constat que la fréquentation scolaire génère de plus en plus de risques pour les adolescents et les adolescentes. Dans la dernière décennie, le milieu scolaire semble être devenu le théâtre d'événements malheureux causés par divers phénomènes criminels, comme le commerce des drogues illégales, la prostitution juvénile, le harcèlement, l'intimidation, les gangs de rue et autres. Par ailleurs, la prédominance des valeurs individualistes sur les valeurs collectives génère une perception négative des interventions policières menées au nom de l'intérêt public. Les manifestations antimondialisation et autres regroupent de nombreux jeunes en quête d'une vision positive de l'avenir. Lorsque les policiers interviennent pour mettre fin à certains débordements, ils deviennent facilement les boucs émissaires du mécontentement qui s'ensuit. Les relations entre les jeunes et les policiers se détériorent au gré des préjugés et de la tendance à généraliser. En effet, de nombreux policiers voient l'ensemble des jeunes comme des fauteurs de troubles, et de nombreux jeunes voient les policiers comme des sadiques qui espèrent avoir une occasion de jouer de la matraque.

Même si le sujet ne fait pas encore l'unanimité, l'intervention en milieu scolaire constitue une priorité. C'est l'endroit par excellence pour mettre en œuvre des stratégies de rapprochement avec les jeunes, travailler en partenariat, effectuer des résolutions de problèmes et mettre en place des moyens de prévention. Mais, dans ce domaine proactif, les organisations policières devront innover. L'histoire policière recèle de nombreux exemples où le policier éducateur agissait sans aucune balise et sans autres objectifs que ceux d'assurer la satisfaction du milieu scolaire et de bien faire paraître le chef de police. *Intersection* croit nécessaire que les organisations policières fixent des objectifs aux policiers qui interviennent dans les milieux scolaires dans un contexte de relations avec la communauté et de prévention de la criminalité. Il nous semble évident qu'il n'est pas donné à tous les policiers d'être habiles et à l'aise en milieu scolaire. Des critères de sélection et des normes d'évaluation devront être inventés; mais qui relèvera cet important défi?

En outre, les interventions de nature répressive doivent continuer de s'effectuer selon les règles connues. À notre avis, le policier attitré au milieu scolaire ne doit pas limiter son travail aux interventions proactives. Lorsque c'est nécessaire, il doit utiliser les pouvoirs d'enquête et d'arrestation qui lui sont octroyés par la loi. Il n'existe pas deux classes de policiers, les bons et les méchants.

Le policier en tant que professionnel de la sécurité publique devient une ressource importante pour les responsables des établissements scolaires. Les directeurs d'école doivent prendre régulièrement des décisions dans des situations qui concernent davantage l'ordre public que la pédagogie. La présence d'intrus, les parents en colère, les tentatives d'intimidation, l'explosion de bombes artisanales sont des situations qui démontrent l'importance de la concertation entre tous les intervenants. La présence policière en milieu scolaire apporte également beaucoup d'avantages aux élèves.

Bonne lecture!

Le comité de rédaction

Graphisme (page couverture):

La publication d'*Intersection* est rendue possible grâce au soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec, des services de police de Laval, de Gatineau, de Québec, de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Montréal, de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada, de l'École nationale de police du Québec ainsi que du Bureau d'assurance du Canada. L'appui du Collège de Maisonneuve permet également d'assumer une partie des coûts liés aux activités du bulletin.

La police et les citoyens

École nationale de police, Nicolet, Québec
31 mai, 1^{er} et 2 juin 2005

Dans les sociétés modernes, la demande de sécurité figure au cœur des préoccupations des citoyens. L'État-providence a assumé, au cours du XX^e siècle, une part croissante de responsabilités dans la production de biens et de services destinés à répondre à cette demande. Il s'est vu contraint, cependant, de partager peu à peu ce monopole avec d'autres acteurs. Il y a un secteur de l'action publique où cette redéfinition des rapports entre les citoyens et les institutions étatiques soulève un certain nombre de questions non résolues et pourtant essentielles : il s'agit de la protection de l'intégrité des personnes et de leurs biens contre la criminalité. Les services de police, pour leur part, ont engagé des réformes en profondeur afin de raffermir un lien devenu fragile avec les citoyens. Les stratégies de police communautaire, dite police de proximité en Europe, ou de police de résolution de problèmes ont ainsi cherché à faire des citoyens de véritables coproducteurs de leur propre sécurité. Certains groupes minoritaires ont également fait l'objet d'initiatives destinées à faciliter leurs relations avec la police. La notion de partenariat, impliquant une kyrielle d'acteurs

gouvernementaux, privés et communautaires, joue enfin un rôle central. Toutefois, malgré les innombrables expérimentations et réformes menées au Canada, en Europe ou aux États-Unis, les savoirs empiriques et théoriques sur ce nouveau cadre de relations police-citoyens restent épars, limités et circulent mal entre chercheurs et praticiens. Le colloque a tenté, entre autres, de combler ces lacunes.

THÈMES DU COLLOQUE

Le modèle traditionnel de police de type communautaire : évaluation des succès et des échecs, nouveaux programmes.

Communauté et citoyenneté : mobilisation, représentativité, consultation et participation.

Les nouvelles modalités de l'intervention policière et leurs répercussions sur les relations avec les citoyens : l'intensification de la réponse policière, le renseignement criminel et la sécurité privée.

Perspective d'avenir : proposition de politiques et de normes pratiques pour une police répondant mieux aux besoins des citoyens.

CONFÉRENCIERS

Jean-Paul Brodeur

École de criminologie ; Centre international de criminologie comparée (CICC) ; Université de Montréal, Québec

Jérôme Ferret

Institut des hautes études de la sécurité intérieure, France

Peter Grabosky

Australian National University, Australie

Fabien Jobard

Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) – Centre national de la recherche scientifique, France

Jean-Louis Loubet del Bayle

Centre d'études et de recherches sur la police (CERP) – Université de Toulouse, France

Peter Manning

Northeastern University, Boston, USA

Dominique Monjardet

Centre d'études et de recherches de science administrative (CERSA) – Centre national de la recherche scientifique, France

Christian Mouhanna

Centre de sociologie des organisations, France

Frédéric Ocqueteau

Centre d'études et de recherches de science administrative (CERSA) – Centre national de la recherche scientifique, France

Olivier Ribaux

École des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

Sébastien Roché

Unité Pacte-Cerat – Centre national de la recherche scientifique, France

Clifford Shearing

Australian National University ; Centre international de criminologie comparée (CICC) (Université de Montréal)

Wesley Skogan

Northwestern University, Chicago, USA

Franck Vindevoel

Université catholique de Lille, France

Jennifer Wood

Australian National University, Australie

Les ateliers et les tables rondes ont réuni des chercheurs de différentes disciplines et des praticiens des milieux policier et communautaire ainsi que des élus et des élues provenant de différents pays.

COMITÉ DE DIRECTION

Pierre Brien

Service du renseignement criminel du Québec

Louise Gagnon-Gaudreau

École nationale de police du Québec

Benoît Dupont

École de criminologie ; Centre international de criminologie comparée (CICC) ; Université de Montréal

Yves Charette

Service de police de la Ville de Montréal

Jean Langevin

Union des municipalités du Québec

Claude Levac

Sûreté du Québec

Yvon Michaud

Association des directeurs de police du Québec

Danny Johnson

Ministère de la Sécurité publique du Québec

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Marc Alain

École nationale de police du Québec

Serges Bruneau

Centre international pour la prévention de la criminalité

Benoît Dupont

École de criminologie ; Centre international de criminologie comparée (CICC) ; Université de Montréal

Mario Guérin

Service de police de la Ville de Montréal

Frédéric Lemieux

École de criminologie ; Centre international de criminologie comparée (CICC) ; Université de Montréal

Lionel Prévost

Consultant en sécurité communautaire
Intersection

INFORMATION SUR LE COLLOQUE

Colloque sur la police et les citoyens

Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal, C. P. 6128, succ.
Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : (514) 343-2120

Télécopieur : (514) 343-2269

Courriel : cicc@umontreal.ca

Site Web : <http://www.cicc.umontreal.ca>

ÉVALUER : POUR QUOI FAIRE ?

Allocution de clôture de Daniel Sansfaçon, Ph. D., directeur général par intérim du Centre international pour la prévention de la criminalité

L'évaluation, tout le monde en parle. Beaucoup en font. Mais elle n'a pas toujours bonne presse, loin de là. Dans le domaine de la police, plus spécialement encore de la police préventive, l'évaluation est aussi une démarche qu'il n'est pas facile de mener. On s'en remettra le plus souvent à des mesures de la satisfaction des clients (des habitants, par exemple) ou dans le meilleur des cas à une mesure de la mise en œuvre du programme – ce qui a été fait, auprès de qui, dans quelles circonstances. Quant à la mesure des effets, à savoir quels résultats ont été obtenus, et *a fortiori* du rapport coûts-bénéfices, elle est rare. Pourtant, les besoins sont réels. Un exemple seulement : le Centre international pour la prévention de la criminalité a dirigé, en 2004, un travail préliminaire de comparaison des approches dans divers pays sur la présence policière à l'école. Il s'agit d'une pratique très répandue, qui signifie des investissements importants, mais sur les répercussions de laquelle on connaît encore très peu de choses.

Évaluer, c'est se donner un outil d'aide à la décision pour suivre et éventuellement modifier, voire abandonner un programme, une intervention. Mais évaluer, c'est aussi se donner un outil pour clarifier les objectifs visés par une intervention, préciser l'enchaînement logique des actions et les résultats escomptés, mieux observer le déroulement de l'intervention, et par là mieux agir.

Trois types d'évaluations

On distingue généralement trois objets de l'évaluation, qui sont autant de moments distincts. Le premier concerne l'intervention elle-même, sa mise en œuvre, les processus qui l'ont accompagnée. C'est l'évaluation de l'effectivité, qui renvoie à la question de savoir ce qui a été effectivement fait. Entre l'étape de sa conception et celle de sa mise en œuvre, un programme, une intervention ne sont pas identiques. Il est important de connaître ces différences, notamment si l'on vise à étendre ou à reproduire ailleurs le programme. Plus important encore, l'étude de l'effectivité doit renseigner sur ce qui est réellement fait. Autrement dit, elle doit permettre de dire d'une intervention réussie ce qui fait qu'elle a réussi : pourquoi la présence policière à l'école réussit-elle à réduire des facteurs de risque de délinquance ? Ce peut être aussi bien la seule présence d'un uniforme, les caractéristiques particulières d'un policier, la manière dont l'école a intégré sa présence à un programme plus vaste, ou une combinaison de ces facteurs et d'autres encore. Trop souvent, l'évaluation des répercussions – l'efficacité dont il est question ensuite – n'inclut pas une description

et une analyse fine des caractéristiques de l'intervention. Lorsque viendra le temps de reproduire le programme ou de former les intervenants, il sera difficile de savoir exactement ce qui doit être fait.

Le deuxième objet de l'évaluation concerne les effets. Il s'agit ici de déterminer si l'intervention a changé quelque chose à la situation visée. C'est là que les questions de méthode sont le plus souvent vivement débattues. En effet, il faut être en quelque sorte capable de déterminer avec confiance que la différence observée est bien due à cette action, à ce programme, et non à autre chose. Éliminer, en jargon de recherche, les autres hypothèses. Or, non seulement est-on rarement capable, surtout dans le domaine de la prévention sur des ensembles sociaux plutôt que sur des personnes dans des situa-

tions maîtrisées – de contrôler l'ensemble des variables qui pourraient expliquer la différence observée mais, de surcroît, nous sommes d'avis que ce n'est pas nécessaire, d'autant que ces approches d'évaluation sont coûteuses et lourdes à manipuler.

Enfin, le troisième temps, le plus rarement atteint d'autant qu'il repose sur l'obligation d'avoir d'abord complété les deux étapes précédentes, c'est l'évaluation de l'efficacité, c'est-à-dire du rapport coûts-

bénéfices d'une part et du rendement d'autre part. Autrement dit, globalement, il s'agit de déterminer si l'intervention était rentable par rapport au coût de l'inaction ainsi que si cette intervention était plus économique qu'une autre intervention.

Comment évaluer ?

Les grandes étapes de l'évaluation consistent généralement à déterminer des objectifs et à les traduire en actions, à produire un devis de recherche incluant la méthodologie, à définir des indicateurs de mesure qui mèneront à la production des instruments de collecte de données, à analyser et à interpréter, et éventuellement à préparer des recommandations. Il est habituel de consacrer beaucoup de temps et d'énergie au devis et en particulier à la méthodologie : plan à mesure unique ou de type quasi expérimental, mesures qualitatives et/ou quantitatives, etc. Pourtant, on oublie alors deux étapes essentielles. La première : impliquer les acteurs ; nous y revenons au paragraphe suivant. La seconde, tout aussi importante : reconstituer la chaîne logique, *avec les acteurs*, des postulats qui ont mené à choisir cette intervention (pourquoi *cette* intervention ?), les objectifs poursuivis (que veut-on accomplir ?) et les moyens mis en œuvre (comment ?). En effet, et la réalité des interventions montre que c'est

souvent le cas, ces trois temps ne sont pas nécessairement cohérents. Par là, évaluer une action selon ses objectifs sans par ailleurs avoir pris le temps de se demander si les moyens déployés ainsi que les postulats qui la sous-tendaient la rendaient *possible*, c'est courir le risque d'évaluer quelque chose qui ne s'est pas réellement produit.

Quel type d'évaluation choisir ?

Au-delà de ces distinctions, il est important de se souvenir toujours qu'on ne peut pas tout évaluer et qu'il ne vaut pas la peine de tout évaluer. Le choix de ce qui devrait être soumis à évaluation n'est pas simple, et les critères demeurent vagues. Néanmoins, on admettra généralement que des programmes ou des interventions dont on a des raisons de penser qu'ils pourraient avoir un effet général positif s'ils étaient étendus à l'ensemble de la population – pensons par exemple à la vaccination – méritent d'être évalués rigoureusement.

De même, il est important de se souvenir que l'évaluation, puisqu'il s'agit d'un outil d'aide à la décision, devrait impliquer les acteurs dès le départ, d'abord parce qu'elle contribue à clarifier les objectifs et leur enchaînement ainsi que les résultats escomptés, ensuite parce que le fait de s'approprier la démarche d'évaluation contribue aussi

à augmenter les chances qu'elle soit suivie d'effets. Trop souvent, les rapports d'évaluation « dorment » sur les tablettes, et leurs résultats sont ignorés. On le sait trop bien en ce qui concerne par exemple les programmes de prévention de l'usage de drogues. Enfin, l'implication des acteurs est importante parce qu'elle obligera les évaluateurs à rédiger des comptes rendus en langue claire et accessible, plutôt qu'à produire uniquement un rapport technique.

Évaluer demande des moyens financiers et techniques. Il n'y a pas de recette miracle, de règle absolue. Mais il est d'usage de calculer que l'évaluation représente environ 10 % du budget d'exploitation d'un programme et que, si la pratique de l'évaluation exige une connaissance technique, en particulier pour tout ce qui touche la méthodologie et notamment la sélection des indicateurs, la construction des instruments ainsi que l'analyse et l'interprétation des données, elle n'exige pas non plus obligatoirement de recourir à des « spécialistes ».

Faut-il évaluer les pratiques policières ? Sans doute ! Peut-on tout évaluer d'un bloc ? Sûrement pas. Mais on pourrait sans doute commencer par de bonnes évaluations de certaines pratiques : la présence policière à l'école, l'éducation aux drogues ou des pratiques de police communautaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Type	Objet	Question	Utilité	Difficulté	Exemple
Évaluation de l'effectivité	La mise en œuvre et les processus qui l'ont accompagnée	Qu'a-t-on fait ? Que s'est-il passé ?	Si on veut reproduire un programme	Obligation d'intégrer l'évaluation dès le départ	L'évaluation en cours d'un volet de la politique québécoise en prévention de la criminalité
Évaluation de l'efficacité	Les effets de l'intervention	L'intervention a-t-elle changé quelque chose à la situation ?	Si on veut savoir si un programme « marche »	L'attribution des effets observés aux actions menées	Les <i>blueprints</i> de l'Université du Colorado
Évaluation de l'efficience	Le rapport coûts-bénéfices d'une part et le rendement d'autre part	L'intervention est-elle rentable par rapport au coût de l'inaction et est-elle plus économique qu'une autre ?	Si on veut savoir si un programme est rentable	Traduire les actions menées en termes financiers	Les travaux de Mark Cohen aux États-Unis

Méthodologie

Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

Situation :

définition du problème et des facteurs environnants.

Analyse :

ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

Réponse :

solution adoptée et plan d'action élaboré.

Appréciation / évaluation :

efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements nécessaires.

Définition et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux aura un code indiquant la nature du problème et son niveau de complexité. Quatre catégories ont été retenues, soit :

Criminalité :

cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté (C-001 à ...)

Sécurité routière :

cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière (S-001 à ...)

Désordre (et problèmes sociaux) :

cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions policières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

Insécurité (sentiment d') :

cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à déterminer le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portée des actions et informations utiles. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

Niveau micro :

Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

Niveau intermédiaire :

Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants-clés de la communauté.

Niveau macro :

Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.

L'INTIMIDATION, C'EST FINI!

Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 7 Arrondissement Saint-Laurent Sud

Ce cas a reçu le prix d'excellence «Toute catégorie» lors du Séminaire Intersection 2004.

s i t u a t i o n

Dans les écoles québécoises, des enfants sont victimes d'intimidation de la part de leurs camarades. Il existe deux types d'intimidation : l'intimidation directe (attaque verbale ou physique) et indirecte (ignorance et rejet). Selon des études, au Canada, 49% des jeunes affirment avoir été victimes d'intimidation au moins une ou deux fois au cours des mois précédents, et 8% disent l'avoir été plusieurs fois. Les statistiques démontrent

qu'un enfant intimidateur sur quatre aura un casier judiciaire avant l'âge de 30 ans. Par ailleurs, certaines victimes d'intimidation en situation extrême portent et utilisent des armes pour se protéger contre les intimidateurs.

Au poste de quartier 7, nous avons observé un nombre grandissant d'interventions policières répétitives dans les écoles primaires et secondaires concernant des problèmes liés à l'intimidation. Ce phénomène crée un climat

de violence, de peur et d'insécurité dans les écoles et aux abords des écoles. On remarque une augmentation des rencontres parents-enfants au poste de police pour des problèmes liés à l'intimidation. De plus, les comités de parents de certaines écoles du secteur communiquent avec l'agente sociocommunautaire pour lui demander de faire de la prévention sur l'intimidation dans leur école.

a n a l y s e

Les jeunes intimidateurs considèrent que la violence est un bon moyen pour se défendre et pour s'affirmer, ils en ont besoin pour dominer. Ils ont souvent de la difficulté à se conformer aux règles et défient l'autorité des adultes.

L'intimidation se produit souvent dans les endroits où il y a peu ou pas de surveillance, comme sur le chemin de l'école (avant et après l'école), dans la cour de l'école, à la récréation ou le midi, à la cafétéria à l'heure du dîner, dans la station de métro ou à l'abri-bus, dans un parc ou encore dans un centre commercial.

Selon des études, 40% des victimes d'intimidation n'en parlent pas à leurs parents. Les jeunes victimes et témoins ont souvent peur de dénoncer les agresseurs par crainte

de représailles. De plus, il est souvent difficile de déceler l'intimidation, surtout dans les cas d'intimidation indirecte. Il faut aussi prendre en considération que les parents et les intervenants sont généralement peu outillés pour faire face à ce phénomène. Enfin, on assiste trop souvent à une banalisation de la violence verbale chez les jeunes dans les écoles.

Plusieurs personnes sont concernées par ce genre de situation, que ce soit les victimes, les témoins, les parents, les jeunes intimidateurs, les divers intervenants scolaires, la direction et les commissions scolaires ou le service de police.

Deux sources importantes de renseignements ont été utilisées pour procéder à l'analyse de la situation. L'une d'entre elles est la Table de concertation sur l'intimidation du Réseau

Saint-Laurent. Plusieurs commentaires, observations, constatations et préoccupations ont été formulés par les intervenants qui y siègent. La deuxième source est l'étude des appels répétitifs dans les écoles et des multiples interventions policières qui y ont eu lieu.

Les symptômes de l'intimidation se traduisent par la criminalité qui y est liée, à savoir le harcèlement, les menaces, le taxage, les voies de fait et la possession d'armes blanches ainsi que par le sentiment de peur et d'insécurité qui règne chez les jeunes. Les causes réelles du problème sont le manque d'encadrement et d'information des jeunes victimes et des intimidateurs ainsi que le manque de concertation entre les différents intervenants. Chacun mène des actions ponctuelles au lieu d'entreprendre des actions communes et continues.

r é p o n s e

Les objectifs de cette résolution de problèmes étaient :

- de réduire et d'éliminer l'intimidation et la violence (non verbale, verbale et physique) dans les écoles primaires et secondaires ;
- d'informer les élèves sur le phénomène de l'intimidation ;
- de lancer des messages de prévention auprès des jeunes des écoles primaires et secondaires ;
- d'encourager les jeunes victimes ou témoins à dénoncer les intimidateurs pour pouvoir intervenir et porter des accusations lorsque la situation s'y prête ;
- de changer les mentalités et les comportements des jeunes ;
- d'outiller les parents pour qu'ils interviennent mieux auprès de leurs enfants ;
- de mobiliser et d'outiller adéquatement tous les intervenants qui travaillent avec les jeunes pour qu'ils puissent les encadrer efficacement ;
- de créer un rapprochement entre les policiers et les élèves des écoles que nous desservons.

ARTÈRE PRINCIPALE I

Criminalité

La stratégie adoptée fut celle de la mobilisation de la communauté, qui s'est traduite par des actions entreprises par le poste de quartier 7 en partenariat avec son milieu ainsi que par la formation du Comité intimidation du Réseau Saint-Laurent. Plusieurs actions d'encadrement, de formation et de prévention ont découlé de cette mobilisation. Cette méthode a été privilégiée pour compenser le manque de concertation entre les différents intervenants.

Création du Comité intimidation – Réseau Saint-Laurent (mai 2001)

En mai 2001, le Comité intimidation du Réseau Saint-Laurent a été créé à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Il regroupe les directions d'école, les professionnels travaillant dans les écoles auprès des élèves ainsi que certains partenaires du milieu, comme l'arrondissement Saint-Laurent, le Service de police de la Ville de Montréal (postes de quartier 6 et 7), le YMCA, le CLSC et le centre L'Unité (travailleurs de rue). L'objectif de ce comité est de trouver des solutions à l'intimidation à travers une démarche de concertation et de partenariat. Plusieurs activités ont découlé de la mise sur pied du comité :

- Semaine de sensibilisation à la problématique de l'intimidation (octobre 2003).
- Présentation de la pièce de théâtre *Les Baobabs* (troupe Piperni), qui invite à réfléchir sur l'intimidation et à trouver ensemble les moyens pour que ce phénomène ne puisse envahir et détruire la petite planète qu'est l'école. La pièce de théâtre était suivie d'une conférence sur l'intimidation. La pièce a été présentée à deux reprises et ciblait les adultes concernés par le sujet (intervenants, parents, enseignants, etc.).

- Bannière de publicité pour souligner la semaine de sensibilisation à l'intimidation sur divers édifices dans l'arrondissement.
- Pochette présentant des ressources sur l'intimidation remise aux écoles et aux partenaires.
- Lancement d'un concours de dessin dans six écoles primaires suivi d'une exposition ambulante dans les écoles du secteur.

Présentation d'une pièce de théâtre aux élèves du primaire et à leurs parents (mai 2003)

Dans le souci de travailler en partenariat avec les écoles primaires du secteur, le poste de quartier 7 a partiellement financé la présentation de la pièce de théâtre *Visage à trois faces* du Théâtre Parminou, qui traite de l'intimidation. La pièce a été présentée aux élèves de la quatrième à la sixième année de trois écoles du secteur du poste de quartier 7 ainsi qu'à leurs parents.

Création d'un outil de prévention – cartes de collection (octobre 2003 à mai 2004)

Au poste de quartier 7, dans le cadre de cette stratégie globale de prévention de l'intimidation à Saint-Laurent, nous avons pensé concevoir un outil de prévention, à savoir des cartes de collection qui livrent des conseils de prévention sur l'intimidation. Les élèves des écoles secondaires ont participé à la conception de cet outil en formulant des conseils de prévention qui ont été inscrits sur les cartes. On a retenu les cinq meilleurs conseils. Cela leur a permis de mieux comprendre le phénomène et de s'impliquer dans un projet concret qui a des retombées significatives et utiles dans leur quartier. Les cartes arboraient d'un côté le logo utilisé sur

les bannières de publicité de la Semaine de sensibilisation à la problématique de l'intimidation. De l'autre côté y paraissait l'un des cinq conseils de prévention primés.

De leur côté, les élèves du primaire participaient au concours en collectionnant les cartes, dont une nouvelle était offerte chaque semaine durant cinq semaines, et ils couraient la chance de gagner un prix de participation. Un policier a également rencontré ces élèves pour les sensibiliser au phénomène de l'intimidation. Trois mille jeux de cinq cartes ont été imprimés.

Pour évaluer l'efficacité de l'outil ainsi que l'effet de la campagne de sensibilisation, un questionnaire mesurant la prévalence de l'intimidation sera utilisé dans les écoles primaires au début et à la fin du programme.

Tournoi de soccer – école Laurentides

Depuis le début de l'année scolaire 2003-2004, 32 jeunes travaillent avec acharnement pour modifier leur comportement en participant à un programme de développement d'habiletés sociales ainsi qu'à plusieurs activités sportives. Le programme se terminera avec une partie de soccer qui sera disputée avec une équipe constituée de policiers du poste de quartier 7. Des équipements sportifs seront fournis par une subvention de l'arrondissement Saint-Laurent.

La variété des moyens pris pour apporter un changement significatif des comportements liés à l'intimidation dans les écoles a nécessité la contribution de nombreux partenaires, dont le Réseau Saint-Laurent, les écoles Saint-Laurent, Laurentides, Cardinal-Léger et Katimavik-Hébert, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'arrondissement Saint-Laurent.

évaluation - appréciation

Comme le projet est encore en cours au moment de la rédaction, tous les résultats quantitatifs ne sont pas accessibles, puisque les questionnaires utilisés au début du programme doivent être réutilisés à la fin de l'année. De plus, il est prévu d'organiser à nouveau la semaine de prévention de l'intimidation du Réseau Saint-Laurent au

cours des prochaines années. Nous espérons que cela aura un effet à long terme. Cela dit, il est à noter que le nombre d'interventions faites par l'agente sociocommunautaire à l'école secondaire Saint-Laurent (pavillon Saint-Germain) a chuté de façon draconienne depuis janvier 2004.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec :

Rachel Arcelin,
agente sociocommunautaire
Poste de quartier 7
(arrondissement Saint-Laurent Sud)
Téléphone : (514) 280-0407

PROBLÈME DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE À ASCOT CORNER

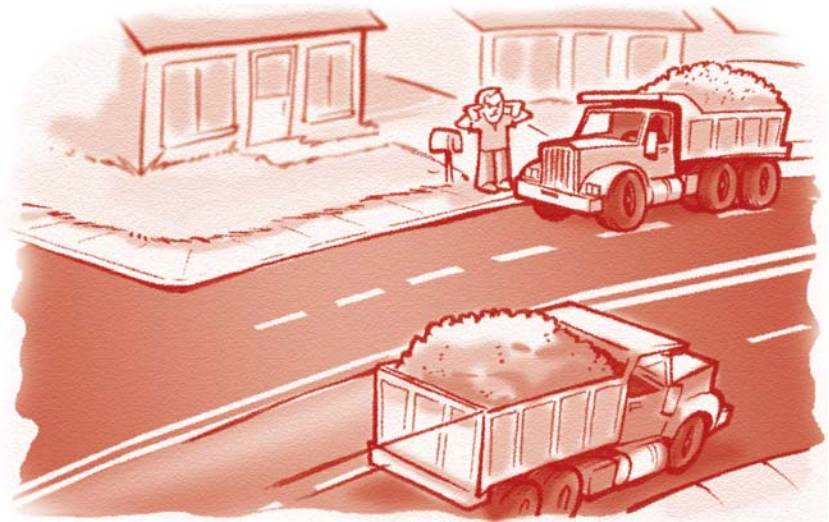
Sûreté du Québec (poste de la MRC du Haut-Saint-François)

Ce cas a reçu le prix d'excellence «Sûreté du Québec» lors du Séminaire Intersection 2004.

s i t u a t i o n

La vitesse élevée des quelque 13 800 véhicules (dont 12 % sont des poids lourds) qui circulent en moyenne chaque jour sur la route 112 à Ascot Corner augmente le sentiment d'insécurité des résidents. Ces derniers ont adressé plusieurs plaintes à ce sujet à la Sûreté du Québec, à la municipalité et au ministère de la Sécurité publique. Les plaintes portent non seulement sur des problèmes de vitesse, mais également sur le bruit engendré par les poids lourds et le manque de courtoisie des chauffeurs. Les deux cents constats d'infraction délivrés l'année précédente n'ont pas permis d'atténuer le problème.

Outre le fort sentiment d'insécurité des citoyens et leur mécontentement à l'égard de l'inertie de la police, les vérifications effectuées dans diverses banques de données démontrent que le problème de vitesse est réel, même si le nombre de collisions sur ce



tronçon n'est pas problématique. La configuration des lieux (route à double sens à deux voies dans chaque direction) complique également la situation. Finalement, ce problème

constitue une des priorités du Comité de sécurité publique et des élus de la municipalité, ce qui rend la nécessité de régler la situation d'autant plus grande.

a n a l y s e

Une étude de circulation effectuée par Transports Québec ainsi que l'analyse des statistiques relatives au nombre de collisions et de constats délivrés montrent que le problème est engendré principalement par les conducteurs des poids lourds qui empruntent quotidiennement la route 112. De plus, lorsque les véhicules lourds passent sous les traverses piétonnières surélevées, cela provoque du bruit et des vibrations.

Une enquête auprès des citoyens menée par l'agent Jimmy Potvin, coordonnateur des relations avec la communauté au poste de la MRC du Haut-Saint-François, a démontré que les résidents de la municipalité sont incommodés par le bruit et les vibrations que crée le passage des poids lourds et craignent pour leur sécurité et celle de leurs enfants.

Les citoyens mécontents adressent donc régulièrement des plaintes, surtout aux autorités municipales.

La configuration des lieux est l'élément qui favorise le plus le déplacement rapide des véhicules. En effet, il s'agit d'une route à quatre voies à double sens et qui donne accès à l'autoroute 10. Il s'agit donc d'une voie de transit passablement achalandée. Pour ce qui est de la vitesse excessive, elle est constante à toute heure du jour, particulièrement dans la zone de 50 km/h, dont la longueur est un kilomètre et demi. La difficulté à résoudre ce problème est amplifiée par le fait que la majorité des conducteurs proviennent de l'extérieur. Il s'avère donc difficile d'entreprendre auprès d'eux une démarche de sensibilisation, et ce, malgré l'excellente

collaboration des différents médias locaux et régionaux.

Des mesures transitoires ont été appliquées, comme une augmentation significative des opérations en contrôle de vitesse et une augmentation de la visibilité policière. Ces mesures ont permis de faire ralentir les usagers de la route 112 de 8,23 km/h en moyenne pour la direction est et de 2,37 km/h pour la direction ouest (pour le point de contrôle situé à l'ouest). Quant au point de contrôle établi près du pont, la vitesse moyenne a diminué de 3,66 km/h en direction est et de 1,37 km/h en direction ouest. Aucun événement fâcheux n'est survenu durant cette période. Il est à noter, également, que les plaintes de la population auprès des différentes instances ont considérablement diminué.

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Sécurité routière

r é p o n s e

Afin d'obtenir des résultats à long terme, il s'est avéré essentiel de rassembler tout d'abord l'ensemble des intervenants concernés. Une rencontre a donc réuni la Sûreté du Québec, Transports Québec, les contrôleurs routiers, la municipalité d'Ascot Corner, l'Association du camionnage du Québec et la Chambre de commerce d'East Angus. Plusieurs solutions ont été proposées, et tous ont activement participé aux discussions visant à analyser et à retenir les solutions les plus efficaces. Le tout était coordonné par l'agent Potvin. À l'issue de cet exercice, les partenaires ont décidé d'entreprendre plusieurs actions, dont l'implantation s'est échelonnée sur une année.

Voici les principales :

- affichage des limites de vitesse sur la chaussée ;
- grossissement des panneaux de limitation de vitesse ;
- épuration du nombre de panneaux bordant la route 112 ;
- doublement de la largeur de la ligne d'accotement de chaque côté de la route ;
- meulage des passages pour piétons et marquage au sol ;
- installation de panneaux pour obliger les poids lourds à circuler dans la voie de droite ;
- installation de feux clignotants aux deux extrémités du terre-plein central pour le rendre plus visible ;
- ajout d'une zone tampon à 70 km/h à l'entrée est de la municipalité ;
- élaboration d'un dépliant de sensibilisation propre à l'opération et distribution à plusieurs endroits bordant la route 112 ;
- action de blocage de circulation au cœur de la municipalité et distribution d'un dépliant de sensibilisation ;
- installation d'un panneau à message variable ;
- médiatisation massive de toutes les interventions ;
- délivrance de billets de courtoisie ;
- répression massive et délivrance de constats d'infraction le plus près possible de la limite de vitesse ;
- sensibilisation des piétons et des cyclistes ;
- envoi de plusieurs lettres aux compagnies de transport de la région ;
- création d'un stationnement pour les poids lourds.

Les objectifs visés par ces actions étaient :

- d'intervenir auprès des conducteurs qui excèdent les limites de vitesse, qui suivent de trop près les autres véhicules et qui omettent de céder le passage aux piétons ;
- d'assurer une utilisation sécuritaire du réseau routier, en réagissant énergiquement et en accomplissant des gestes concrets ;
- d'augmenter le sentiment de sécurité des résidents de la municipalité.

é v a l u a t i o n - a p p r é c i a t i o n

Évaluation de la mise en œuvre

Les différentes étapes ont été accomplies comme prévu dans la mesure où les effectifs étaient suffisants ; par ailleurs, la mise en œuvre des actions retenues a été retardée par la période de vacances estivales. Par contre, chacune des activités prévues a été réalisée. La collaboration entre les partenaires a été remarquable. Sur le plan des ressources matérielles, on a connu des problèmes au moment où plusieurs véhicules de patrouille étaient en réparation ainsi que des délais importants avant d'obtenir l'équipement spécialisé. Sur le plan des ressources financières, on a obtenu des heures supplémentaires pour la réalisation de certaines étapes du plan d'action.

En cours de réalisation, des citoyens ont manifesté leur mécontentement quant au retard dans la mise en œuvre par l'entremise d'un article dans le journal *La tribune*. Pour

pallier cette situation, le coordonnateur des relations avec la communauté a rencontré le journaliste pour expliquer le travail accompli ainsi que les diverses étapes du plan d'action. Cette rencontre a permis la parution d'un nouvel article spécifiant les diverses étapes du plan d'action à la population.

Il faut aussi mentionner qu'une collision mortelle est survenue à quelques centaines de mètres de la zone ciblée par l'opération. La victime, Lionel Bégin, était engagé en tant que conseiller municipal dans l'élaboration du plan d'action. Cette situation risque d'affecter les réponses que la population donnera dans le questionnaire d'évaluation même si cet événement concerne un autre secteur.

Évaluation des résultats

L'objectif de ramener la vitesse moyenne le plus près possible de 50 km/h a largement été atteint. Il est toutefois important de consulter l'historique des études de vitesse faites par

Transports Québec afin d'apprécier les résultats. Un questionnaire de satisfaction a été soumis aux résidents pour connaître leur perception et témoigner de l'augmentation du sentiment de sécurité. Cependant, ces données n'étaient pas encore accessibles au moment de la rédaction de cet article.

Ajoutons qu'il nous apparaît essentiel de prévoir la mise en place de mécanismes qui permettront de maintenir les résultats. Des opérations en contrôle de vitesse devront être tenues régulièrement, particulièrement aux moments de l'année où l'engouement pour la vitesse refait surface, comme au printemps, par exemple.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec :

**Jimmy Potvin, agent
Sûreté du Québec,
poste de la MRC du Haut-Saint-François
Téléphone : (819) 875-3331**

APPELS RÉPÉTITIFS ET SANTÉ MENTALE

Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 20

Ce cas a reçu le prix d'excellence «Service de police de la Ville de Montréal» lors du Séminaire Intersection 2004.

s i t u a t i o n

Depuis août 2001, un citoyen du secteur Ville-Marie, plus particulièrement du poste de quartier 20, appelle le 911 entre 8 et 21 fois par mois. Lorsque les policiers se rendent sur les lieux, ils constatent que les appels sont majoritairement non fondés.

Le propriétaire de l'édifice a été contacté. Il confirme avoir certains problèmes avec ce locataire. Il reçoit régulièrement des plaintes des autres locataires voisins à son propos. Il a même perdu des locataires qui ont résilié leur bail à la suite de problèmes avec lui. Le propriétaire est présentement en attente d'une audition à la Régie du logement pour que cette personne soit évincée.

Certains de ces appels au 911 ont un caractère très urgent: personne mourante chez le voisin, personne qui se fait étouffer, odeur de feu dans le corridor, etc. Cependant, la réalité est parfois tout autre. Par exemple, un de ces appels ne concernait qu'un voisin qui éternuait très fort.

Souvent, au moment des interventions, plus d'une auto-patrouille sont dépêchées sur les lieux, en plus des pompiers et des ambulanciers.



Cet effectif pourrait répondre à d'autres appels qui, eux, seraient fondés. Cependant, nous devons intervenir à chacun des appels reçus pour nous assurer de leur bien-fondé et pour la sécurité des autres résidents. Mentionnons également que, pendant ces déplacements, les véhicules sont en mode «urgent», ce qui met en péril la sécurité des citoyens et celle des répondants concernés.

Une demande d'attention spéciale avec rédaction de rapport pour chaque appel provenant de cette adresse a été faite aux cinq équipes de travail. Une lettre a été envoyée à la personne concernée, lui expliquant les règlements municipaux et les articles du *Code criminel* applicables.

a n a l y s e

Les voisins immédiats ont été rencontrés: ils se plaignent tous d'être continuellement dérangés dans leur quiétude par cet individu. Ils demandent notre aide car, chaque fois que la police ou les autres services d'urgence comme les pompiers ou les ambulanciers se présentent sur les lieux, ils arrivent souvent avec la sirène, ce qui fait du bruit. Les appels sont souvent faits la nuit, et le voisinage entier s'en trouve dérangé. De plus, même quand la sirène n'est pas utilisée, les intervenants doivent sonner aux portes afin de vérifier l'existence du problème. Dans un tel cas, les voisins se font également réveiller.

Les policiers du poste de quartier 20 ont donc rencontré les agents sociocommunitaires afin de leur faire part de la situation. À l'aide du document mensuel listant les adresses d'où proviennent trois appels et plus, ces derniers ont pu compiler le nombre d'appels au 911 provenant de cette adresse. La lecture et l'analyse des rapports de police rédigés à la suite des interventions ont mis en lumière la pertinence de faire appel à l'Urgence psychosociale-justice (UPS-J), qui est mandatée par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'application de la *Loi sur la protection des personnes*

dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et autrui (L.R.Q., chapitre P-38.001).

Les intervenants psychosociaux ont mentionné que cette personne montrait certains problèmes de santé mentale. Son état était tel qu'elle aurait pu se trouver dans une phase de la maladie où elle avait besoin d'aide médicale. Il est évident que, malgré l'avis écrit qu'elle a reçu et les recommandations faites par chaque policier lors des interventions, cette personne n'a pas compris la nécessité de cesser de recourir au 911 pour des événements sans gravité.

I ARTÈRE PRINCIPALE I

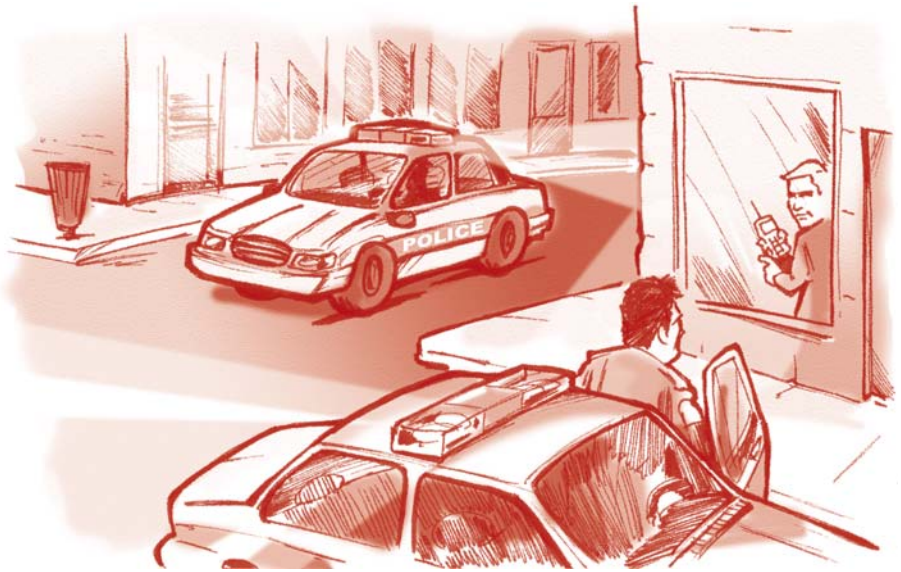
Désordre (et problèmes sociaux)

réponse

Les objectifs de cette résolution de problème consistaient à diminuer les appels répétitifs non fondés au 911 ainsi que de permettre à la personne en cause de recevoir les soins médicaux auxquels elle avait droit au lieu de la criminaliser. Comme vous le constaterez plus loin, les démarches qui ont été entreprises dans ce sens ont conduit finalement à faire appel à la justice afin de s'assurer que les soins seraient donnés.

Tout d'abord, à la suite de notre premier contact avec l'UPS-J, les intervenants se sont déplacés au domicile du citoyen afin d'approfondir leur évaluation. Ces derniers nous ont expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une «urgence psychologique» (pour laquelle ils sont mandatés), mais qu'ils demeuraient quand même disponibles pour fournir de l'aide dans d'autres démarches. Cette situation nous mettait au défi de trouver d'autres options.

En mars 2003, à l'occasion d'un de ses nombreux appels, l'individu a dit aux policiers répondants qu'il avait des pensées suicidaires. À ce moment, les policiers, aidés par Urgences-santé, l'ont conduit à l'Hôpital général de Montréal, où il a été gardé pour évaluation. Un agent socio-communautaire a rencontré l'infirmière en chef et la psychiatre de garde au Service de psychiatrie. Ils ont discuté du problème éprouvé avec cet individu. La psychiatre a indiqué que certains malades doivent être criminalisés pour comprendre le sens de leurs actes. Selon elle, dans ce cas, cette situation s'appliquait.



Le centre d'enquête ne disposait pas d'éléments pouvant permettre de porter des accusations à ce moment. Les appels faits par cette personne au 911 continuèrent de plus belle, et les policiers continuèrent donc à rédiger des rapports. En septembre 2003, à la suite d'une détérioration évidente de l'état mental de l'individu, un agent socio-communautaire demanda à la Cour criminelle du Québec une ordonnance d'examen psychiatrique. Cette demande a été accordée par un juge. Le sujet a été renvoyé chez lui à la suite de son refus de traitement. La psychiatre rédigea une lettre concernant le diagnostic et les solutions possibles au problème des appels répétitifs.

En octobre 2003, les appels étaient toujours constants au centre 911. C'est alors que nous avons pris la décision de procéder par demande d'intenter des procédures. Les actes d'accusation ont été rédigés de concert avec un procureur de la cour municipale qui s'occupe de dossiers de santé mentale. Le sujet a donc été écroué et amené devant un juge. À la suite de sa comparution, il a été hospitalisé pendant 21 jours à l'Institut Philippe-Pinel, où il a reçu les traitements appropriés à sa maladie, traitements que seul un juge avait le pouvoir de lui imposer.

évaluation - appréciation

Cette résolution de problème a nécessité plusieurs essais-erreurs dans cet univers particulier et trop souvent méconnu qu'est celui de la santé mentale. Depuis sa sortie de l'Institut Pinel, soit à la fin octobre 2003, jusqu'à ce jour (février 2004), aucun autre appel provenant du domicile de cette personne n'a été fait au 911. Au-delà de cette réussite, il est important de souligner que les traitements médicaux qui lui ont été donnés ont amélioré sa qualité de vie et par conséquent

celle de ses voisins. Cela a été constaté par les patrouilleurs à pied qui ont rencontré certains d'entre eux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec :

Carole Racette et Liliane Fortin,
agentes sociocommunautaires
Service de police de la Ville
de Montréal, poste de quartier 20
Téléphone : (514) 280-0120

« NE TENTEZ PAS LE RATON-VOLEUR »

Service de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Ce cas a reçu le prix d'excellence « Organisation policière municipale » lors du Séminaire Intersection 2004.

s i t u a t i o n

Le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est un service de police rural qui couvre sept municipalités réparties sur plus de deux mille kilomètres carrés. La population permanente est de 37 074 résidents, et ce nombre double presque durant la saison estivale, puisque le territoire compte plus de deux cents lacs ainsi que plusieurs attrait touristiques. De plus, ce territoire est directement limitrophe de la nouvelle grande ville de Gatineau.

Nul besoin de mentionner que, puisque nous sommes en milieu rural, les crimes contre la propriété tiennent le haut du pavé en ce qui concerne les interventions policières, et ce, pour de multiples raisons : la distance entre les résidences, le faux sentiment de sécurité de la population, la proximité des grands centres urbains (Gatineau et Ottawa), certaines habitudes imprudentes de citoyens, etc. Ainsi, en 2002, les crimes contre la propriété constituaient 74 % de tous les crimes commis sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et, parmi ceux-ci, les introductions par effraction représentaient le problème majeur. La moyenne, en pourcentage de l'occupation, des introductions par



effraction était de 44 % en 2002 et de 38 % en 2003. De façon plus particulière, le secteur Perkins de la municipalité de Val-des-Monts enregistrait 40 introductions par effraction entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2003.

Comme nous le mentionnions précédemment, plusieurs facteurs peuvent être liés au nombre élevé d'introductions par effraction et de vols. Par contre, au cours des dernières années, il est apparu évident que, dans plusieurs

dossiers, il aurait été possible de diminuer les occasions offertes aux cambrioleurs, et même carrément d'empêcher le crime de se produire. Le Service de police ne peut prendre seul la responsabilité de faire diminuer ou d'empêcher la commission de telles infractions, d'autant plus qu'il s'agit dans plusieurs cas de situations prévisibles par lesquelles les personnes se sentent peu concernées avant d'en avoir été elles-mêmes victimes.

a n a l y s e

L'analyse a été principalement effectuée à partir des statistiques de dossiers d'événements et de cartes d'appels ainsi que du système maison de localisation par secteurs-îlots-atomes. Une analyse des incidents répétitifs permet de constater qu'une grande partie des introductions par effraction se font dans les secteurs sud de certaines des municipalités et que les endroits les plus touchés sont limitrophes du centre urbain le plus proche, soit Gatineau. De façon plus précise, sept routes ont été désignées comme celles où le plus de délits étaient commis. Non seulement le problème se situe-t-il près

des limites territoriales, mais cette particularité offre de meilleures conditions de fuites aux suspects, qui ne s'aventurent que peu à l'intérieur des terres. De plus, les individus qui commettent ces crimes ne perdent jamais de temps à s'introduire dans les résidences. En effet, ils défoncent simplement la porte avant des résidences. Parmi les suspects arrêtés, la majorité vit dans le centre urbain le plus proche.

Une autre source non négligeable d'information provient des patrouilleurs qui sont en contact avec la population. Ces derniers peuvent donner des pistes intéressantes sur

la commission des délits. À cet égard, le Service privilégie l'assignation des mêmes patrouilleurs dans un secteur donné afin de créer un sentiment d'appartenance et de confiance entre la population et le Service de police.

Un des éléments qui complexifie la situation est la présence de nombreux chalets sur le territoire. La grande majorité des propriétaires de chalet sont présents sur les lieux uniquement durant la période estivale. Il s'agit ici d'un élément important à prendre en compte dans l'élaboration de la réponse au problème.

ARTÈRE PRINCIPALE

Criminalité

réponse

L'objectif principal de la résolution de problème est de faire diminuer la criminalité en matière de crimes contre la propriété en réussissant à faire changer certaines habitudes imprudentes de la population à cet égard et en misant sur la mobilisation de la population. Il a été convenu d'offrir une réponse essentiellement préventive par l'entremise de la création d'un programme nommé « Ne tentez pas le raton-voleur ».

La première étape du projet consistait en la mise en place d'un prétest à l'automne 2003. Ce prétest était mené par les étudiants du programme Techniques policières du Cégep de l'Outaouais. Essentiellement, les étudiants avaient le mandat de faire du porte-à-porte dans les lieux ciblés afin d'informer les citoyens de la situation relative aux introductions par effraction, de leur offrir le service d'inspection sécuritaire, de leur donner une pochette d'information contenant des renseignements sur les assurances, les systèmes

de protection et le burinage de leurs biens et de les inviter à participer au programme de surveillance de voisinage. D'autres partenaires se sont associés au projet. La participation du Bureau d'assurance du Canada a permis d'offrir aux résidents la pochette d'information. Celle des élus consistait à faire la promotion du projet auprès de la population ainsi que dans certaines publications municipales. Les médias locaux ont également été d'une aide indéniable pour faire connaître le projet à la population. Il faut aussi mentionner que la plus grande participation était attendue des citoyens, afin qu'ils modifient certains de leurs comportements pour rendre leur résidence moins « vulnérable ».

Les objectifs du prétest étaient les suivants :

- visiter cinq cents résidences dans les endroits les plus touchés par le problème ;
- effectuer des visites sécuritaires et procéder au burinage dans 60 % des résidences préalablement visitées ;

- s'assurer qu'au moins 50 % des personnes visitées étaient au courant de l'existence du programme ;
- observer une diminution de 50 % des introductions par effraction à la suite du prétest.

Après quelques ajustements mineurs, le projet est passé à sa deuxième étape en 2004. Il s'applique maintenant à tout le territoire et est réalisé par les policiers du Service de police. Un dépliant est envoyé à chacune des résidences par courrier et invite les gens à y participer. Les patrouilleurs font la promotion du programme directement auprès des victimes de crimes contre la propriété lors de la réponse aux appels. Les visites sécuritaires à domicile s'effectuent maintenant sur rendez-vous. De plus, tous les élus municipaux ont été mis au courant du programme et de ses services ainsi que de la façon dont la population peut y participer.

évaluation - appréciation

Pendant le prétest, 733 résidences du secteur ciblé ont été visitées (objectif initial de 500 résidences), et une dizaine d'autres routes ont été couvertes en plus des sept routes principalement désignées. Parmi les résidents visités, 65 % ont participé à l'inspection sécuritaire et au burinage (soit 5 % de plus que l'objectif de départ), et 52 % des résidents étaient au courant de l'existence du programme. Dans le secteur plus à risque, le taux de participation au programme fut de 70 %. De plus, les statistiques démontrent une baisse de 97 % des introductions par effraction du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2003 comparativement à la même période de l'année précédente. En matière d'appréciation, une dizaine d'appels de citoyens ont fait état du professionnalisme des étudiants. Les équipes de bénévoles étaient coordonnées par six étudiants de troisième année sous la supervision de la section Prévention et relations communautaires du Service de

police. Les étudiants devaient être disponibles les soirs et les fins de semaine, soit au moment où les personnes étaient susceptibles d'être à leur résidence.

En ce qui a trait à la deuxième phase du projet, plus de quatre mois après la fin du programme « test » dans le secteur visé, on enregistre toujours une baisse du nombre d'introductions par effraction, mais moindre, soit de 40 %, comparativement à la même période l'année précédente. Après vérification, la criminalité ne s'est pas déplacée vers d'autres municipalités ou secteurs avoisinants. Par contre, selon les nouvelles plaintes pour introduction par effraction, les mêmes routes sont à nouveau visées par les cambrioleurs. Il faut donc continuer à être vigilants et à appliquer le programme.

En ce qui concerne les coûts du projet, l'apport de soixante bénévoles en techniques policières a été d'un grand secours. Ce projet

s'inscrivait dans un cours consacré à la prévention de la criminalité. Le budget initial était de 3 000 \$, et les dépenses ont été de 2 481,43 \$. La fabrication de la carte d'identification des bénévoles de même que la conception des affiches publicitaires et du dépliant ont constitué les principales dépenses. Les trousseaux d'information provenant du Bureau d'assurance du Canada ont été fournies gratuitement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec :

Martin Fournel,
responsable de la section Prévention
et relations communautaires
Service de police de la MRC
des Collines-de-l'Outaouais
Téléphone : (819) 459-2422

Les résumés des ateliers ont été produits par Deny Blouin, Service de police de la Ville de Lévis; Luc Demers, Service de police de la Ville de Montréal; Danny Johnson, ministère de la Sécurité publique; Claude Lavoie, consultant; Caroline Morh, École nationale d'administration publique; Julie Nadeau, Université Laval et Katherine Suchecka, Sûreté du Québec.

Atelier 1

LE TRAVAIL POLICIER AUPRÈS DES JEUNES AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE : TRAVAILLER AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE VULNÉRABLE

Présentateur :

Michaël Arruda, Service de police de la Ville de Montréal, Section des stratégies d'action avec la communauté

Au Québec, le nombre de personnes décédées par suicide demeure un des plus hauts au Canada. Les jeunes comptent pour un nombre alarmant de ces décès. Selon les dernières statistiques, 20 % de la population souffre d'un problème de santé mentale. Lorsque ces personnes sont en crise, les policiers sont généralement les premiers intervenants appelés sur les lieux. Ces derniers se sentent souvent impuissants devant leurs besoins et leur souffrance. Ils sont aussi conscients que le manque de ressources les oblige à utiliser le système judiciaire au lieu d'une ressource mieux appropriée.

Il est temps que tous les corps de police modifient leurs procédures d'intervention auprès des personnes vulnérables et qu'ils élaborent des outils appropriés pour les policiers. D'abord, on doit déterminer

qui sont les personnes constituant cette clientèle vulnérable. Ensuite, il faut définir leurs besoins, comprendre leurs craintes et établir ce qu'elles attendent de leur service de police.

À l'aide de ces renseignements, il devient possible de créer des outils appropriés pour les policiers afin que ceux-ci se sentent plus à l'aise d'intervenir auprès de personnes en situation de crise. Il est important de souligner que ces outils d'intervention doivent s'appuyer sur une formation qui permet de démystifier l'intervention auprès des personnes ayant des troubles de santé mentale et qui porte sur l'exercice des pouvoirs policiers, les solutions de rechange, les ressources dans leur communauté de même que les programmes de prévention offerts ou les autres solutions adaptées aux situations rencontrées.

Atelier 2

VÉCU POLICIER EN MILIEU SCOLAIRE

Présentateurs :

France Béland, Service de police de la Ville de Lévis; Daniel Blouin, Service de police de la Ville de Saguenay; Larry Georges, Service de police de Québec; Daniel Maheu, Service de police de la Ville de Montréal; Nancy Tremblay, Sûreté du Québec

Cet atelier permettait d'entendre cinq policiers relater les expériences qu'ils vivent lorsqu'ils interviennent dans les écoles de leur région.

Ces cinq récits montraient que le travail policier varie d'un endroit à l'autre. Tous rencontrent des groupes d'élèves afin de les sensibiliser aux problèmes causés par la conduite d'un véhicule en état d'ébriété, à la consommation des drogues illégales et au vandalisme. D'autres types de conférences s'organisent par ailleurs selon la demande des milieux scolaires. Ainsi, le policier du Service de police de la Ville de Montréal traite souvent du droit de la personne lorsqu'un policier procède à son arrestation. Certains policiers agissent aussi à titre de personnes-ressources pour les élèves. Les élèves qui le désirent peuvent les rencontrer discrètement pour obtenir aide et conseil concernant une situation difficile. Le Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS) de la Sûreté du Québec ajoute pour sa part la répression du commerce et de la consommation des drogues illégales à ses interventions. Le policier enquêteur rencontre les élèves sur qui pèse un doute raisonnable de consommation de drogues. Les renseignements recueillis par ce moyen permettent plusieurs arrestations de revendeurs. Les interventions en milieu scolaire s'effectuent toujours en concertation avec la direction de l'école et généralement en partenariat avec les organismes communautaires.

La qualité de l'intervention se fonde généralement sur les qualités personnelles du policier. La communication verbale et l'animation devant un groupe représentent des talents indispensables pour les rencontres en milieu scolaire. Mais il n'est pas donné à tous les policiers de se sentir à l'aise en milieu scolaire. De prime abord, le policier doit s'attendre à faire face à beaucoup de sarcasmes de la part des élèves du secondaire et parfois des enseignants. Mais, après que la présence policière est devenue familière, il semble plus facile et agréable d'effectuer le travail.

Les participants ont discuté de la pertinence de montrer des échantillons de drogues aux élèves. Si ce geste capte leur attention, il n'est pas certain qu'il constitue une action préventive.

La présence des policiers dans le milieu scolaire n'est pas seulement souhaitable, elle devient indispensable. Les événements qui se produisent régulièrement dans les écoles indiquent clairement la nécessité que la police et les directions d'école travaillent en partenariat.

| SPÉCIAL SÉMINAIRE 2004 |

Les ateliers (première journée)

Atelier 3

ÉTHIQUE ET SAVOIR-ÊTRE

Présentateurs :

Christian Cantin, Service de police de la Ville de Lévis; Jean-Claude Filteau, professeur retraité de l'Université Laval; Julie Nadeau, Université Laval

Issu de la racine grecque *êthos*, le mot *éthique* renvoie à la science qui étudie les comportements humains. Sous cet angle, les policiers ont un pouvoir presque unique associé au port d'arme dans une société. En effet, on ne remet ce pouvoir qu'à une infime portion de la population. La police doit donc être indépendante de la politique. La valeur qui devrait guider son action est le sens de la justice. Les participants à l'atelier ont d'ailleurs été interrogés sur les valeurs qui guident leurs actions. Ont été énumérés la justice, la diligence, l'honneur, le respect des droits et libertés, le sens du devoir, la cohérence dans les actions.

Aborder la question de l'éthique et du savoir-être dans un contexte lié à la police de type communautaire implique d'agir dans un premier temps sous l'angle de la prévention. S'il s'avère que les mesures préventives n'ont pas porté fruits, la répression est attendue. Dans la suite du processus judiciaire et correctionnel, les policiers devraient agir en pardonnant. Lorsque ce thème a été abordé, plusieurs questions des participants ont ressorti, notamment : comment pardonner ? Après discussion, tous se sont entendus pour utiliser le terme *réhabilitation*, qui renvoie à une action plus policière et moins religieuse.

Atelier 4

UN MODÈLE, QUEL MODÈLE ? (PROFIL D'UN POLICIER EN MILIEU SCOLAIRE)

Présentateurs :

Jean Bruneau, École Pointe-Lévy; Jean Lortie, Centre d'appréciation du personnel de la police; André Fillion, Service de police de Québec

Trois points de vue sur les caractéristiques que devrait posséder un policier travaillant en milieu scolaire ont été présentés pendant l'atelier. Pour M. Bruneau, les qualités à privilégier ont trait non seulement aux habiletés et connaissances mais également, ou surtout, à l'attitude que le policier adopte dans ses interactions avec les jeunes. Le candidat idéal devrait donc avant tout inspirer confiance et respect. Il est capable d'établir un bon contact avec les jeunes, en les informant, en les guidant, en leur servant de modèle. Doté d'un bon jugement et excellent observateur, il sait déceler des situations potentiellement dangereuses et agir en amont d'une crise. Il possède des connaissances dans les domaines de la psychologie, du droit et de la pédagogie et est capable de les transmettre dans un langage adapté aux jeunes.

Pour M. Fillion, les qualités recherchées découlent directement des principes qui sous-tendent le mandat dévolu aux policiers en milieu scolaire. Ainsi, le candidat doit s'intégrer et s'impliquer dans le milieu afin de bâtir sa crédibilité. Il fait preuve d'humilité, sait écouter, est disponible et aime les jeunes. Pour être en mesure de combattre la criminalité, il est apte à faire une bonne lecture de la situation, est

La question du savoir-être a également été abordée quant à la présence policière dans les écoles. On a mis en relief l'importance de la première impression dans les rapports avec la direction. Il faut également assurer une excellente qualité des suivis à la suite d'actions entreprises avec des étudiants. Cette éthique du partenariat s'inscrit dans un réel souci de mettre en pratique le savoir-être attendu des policiers adoptant l'approche communautaire.

L'atelier s'est terminé sur la présentation d'une grille de résolution d'un dilemme éthique. La première étape est de cerner la situation problématique. La deuxième consiste à formuler le dilemme en diverses possibilités d'actions, par exemple A et B. En troisième lieu, on analyse les problèmes en fonction de leur nature et de la probabilité qu'ils surviennent. Quatrièmement, il s'agit de déterminer les valeurs, les émotions et les lois en cause. Finalement, une décision éclairée peut être prise.

proactif, bon communicateur et privilégie l'approche en résolution de problèmes. Enfin, la capacité de travailler en partenariat demeure un incontournable.

De l'avis de M. Lortie, enfin, pour trouver le candidat qui satisfait le mieux aux exigences du poste, les traits de personnalité à rechercher sont avant tout la sociabilité, une bonne maîtrise de soi et le sens des responsabilités. Le candidat devrait également faire preuve d'une bonne capacité de jugement, d'un sens de l'organisation et de l'observation et posséder des habiletés en relations interpersonnelles, comme l'écoute, l'empathie et la fermeté. Ses connaissances sont diversifiées et touchent le domaine du droit, de la psychologie, de la pédagogie et des technologies. Enfin, il doit faire preuve d'une forte motivation à travailler auprès des jeunes.

Pour évaluer ces caractéristiques, les spécialistes disposent de nombreux outils et instruments : des examens de connaissances, des tests psychométriques, des méthodes d'appréciation par simulation ou encore des entrevues structurées.

Atelier 5

TRAVAILLER ENSEMBLE! PARTENARIATS ENTRE LA POLICE ET L'ÉCOLE : COMMENT ÇA SE CONSTRUIT ? COMMENT ÇA SE MAINTIENT ?

Présentateurs :

Nathalie Ferland, Service de police de Québec ; Éric Pichette, École Champagnat ; Édith Samson, Fédération des comités de parents

Cet atelier avait pour but de suggérer des façons de construire et de consolider des collaborations entre le milieu policier et le milieu scolaire. La première présentation donnait une perspective de direction d'école. Divers éléments sont à surveiller lorsqu'il s'agit d'établir une relation de travail favorable. La relation entre policiers et intervenants scolaires se construit dans le respect, la confiance, la qualité du service offert, mais aussi dans la complicité et la disponibilité. Pour que cette relation puisse se maintenir, il est nécessaire de la soigner. Comme la relation de couple, la relation police-école demande que les partenaires fassent preuve de solidarité et de capacité de communication. Par ailleurs, il faut que les contacts soient réguliers et que la relation soit intégrée dans une démarche concrète et sécurisante. Il est important en outre que la confidentialité soit assurée.

La seconde intervention présentait la perspective d'une policière travaillant dans les écoles. Il est important que les professeurs interviennent auprès des jeunes pour leur montrer qu'il y a des limites et des conséquences aux actes commis à l'école. Quant au

policier intervenant en milieu scolaire, il est nécessaire qu'il agisse en réhabilitation et de façon professionnelle. Dès son arrivée, il doit expliquer son rôle et ses limites au personnel et aux étudiants de l'école. Il doit avoir une connaissance des champs de compétence des divers intervenants scolaires pour être en mesure de rétroagir à la suite de ses interventions et de suivre les dossiers. Le service de police doit pour sa part s'assurer d'envoyer des ressources compétentes et formées dans les écoles.

La dernière présentation donnait une perspective de parent. Deux questions se posent : où sont les parents dans cette relation police-école ? Quand sont-ils informés ? Il faut expliquer aux parents les raisons et les méthodes de l'intervention policière en milieu scolaire de même que les balises qui l'encadrent. L'intervention policière doit être intégrée dans le maillage du projet éducatif. Il faut également que les parents soient tenus informés des problèmes qui sont vécus par les jeunes dans l'école.

Atelier 6

PROGRAMMES DE PRÉVENTION SCOLAIRE (ÉTUDIANTS EN TECHNIQUES POLICIÈRES)

Présentateurs :

équipes d'étudiants du Collège François-Xavier-Garneau, du Collège de Maisonneuve et du Campus Notre-Dame-de-Foy ; Jacques Boilard et Alain Gelly, Service de police de la Ville de Lévis ; Guylaine Dion, Service de police de la Ville de Montréal

L'atelier était destiné à démontrer l'importance du partenariat entre le service de police et les collèges spécialisés en techniques policières dans le cadre du cours *Stratégies d'intervention en prévention du crime*.

Le capitaine Jacques Boilard du bureau des enquêtes criminelles du Service de police de la Ville de Lévis et des étudiants du Collège François-Xavier-Garneau présentaient un atelier sur la prévention des vols de véhicules et la sécurité aux abords de l'école Notre-Dame à Lévis. Le sergent Alain Gelly, de la section Relations avec la communauté et affaires publiques du Service de police de la Ville de Lévis, ainsi que des étudiants du Campus Notre-Dame-de-Foy

présentaient un atelier sur le programme Éduc'alcool pour les finissants en cinquième secondaire. La policière Guylaine Dion du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que des étudiants du Collège de Maisonneuve présentaient un atelier traitant d'un problème d'incivilité affectant le sentiment d'insécurité dans un parc relevant du poste de quartier 42.

En résumé, il a été démontré que la collaboration peut rapporter aux deux parties, en plus de servir de modèle aux futurs étudiants en techniques policières.

| SPÉCIAL SÉMINAIRE 2004 |

Les ateliers (deuxième journée)

Atelier 1

QUE PENSENT LES JEUNES DE LA POLICE ?

Présentateurs :

Richard Bégin, Centre d'aide et prévention jeunesse ; Michel Parazelli, Université du Québec ; Marie Tousignant, Maison des jeunes de Saint-Étienne

Monsieur Parazelli a brossé un portrait de diverses réalités liées aux jeunes de la rue. La majorité des comportements répréhensibles qu'adoptent ces jeunes sont des incivilités. Un certain nombre d'entre eux basculent vers des problèmes de santé mentale ou vers une structuration des comportements marginaux comme le crime organisé. Dans ce cadre, le mandat des initiateurs du Projet Tandem a été d'établir un dialogue entre les jeunes, les élus et les intervenants sociaux. Les jeunes ont demandé un nouvel ordre social, de nouveaux choix de société. Les représentants policiers leur ont répondu qu'ils souhaiteraient s'impliquer davantage, mais qu'ils ne peuvent se substituer aux autres intervenants sociaux et que les actions préventives répondaient en quelque sorte à cette demande.

Marie Tousignant a présenté, entre autres, le cadre d'intervention des maisons de jeunes. Elle a abordé également la question de la perception de la police qu'ont les jeunes fréquentant la ressource. Elle a raconté que, pendant une discussion de groupe, les jeunes ont associé la police à l'abus de pouvoir en appuyant leurs dires sur l'histoire d'interventions ratées dont ils ont été témoins. Mais, lorsque les intervenants

ont poussé la réflexion, les jeunes ont dit se sentir protégés par la police et respecter cette institution. Le travail des animateurs et des policiers, selon madame Tousignant, est de créer un contact positif et un lien de confiance entre les groupes concernés.

Richard Bégin a présenté pour sa part les réponses obtenues à la question de la perception de la police par les jeunes. Confirmant la majorité des opinions relevées par madame Tousignant, il a ajouté que la vision qu'ont les jeunes de la police est souvent concentrée dans des stéréotypes sociaux véhiculés par les médias, notamment. Sinon, les jeunes catégorisent les policiers en bons et méchants policiers et sont davantage sévères envers les policières. La perception positive qu'ils ont de l'agent qui prend le temps de leur parler est souvent salvatrice de l'image de la police comme institution. Quelques policiers présents dans la salle se sont interrogés sur la préservation du lien de confiance entre les jeunes et les intervenants dans des situations de commission de délit. Les intervenants ont répondu que, quand la sécurité des jeunes ou de la société est compromise, la situation doit être dénoncée, au risque que cela ait un effet négatif sur la relation de confiance.

Atelier 2

EXPÉRIENCES POSITIVES DE COLLABORATION

Présentateurs pour l'équipe de la Côte-Nord :

Jean Babin, Sûreté du Québec ; Line Caron, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux ; Roger Montigny, ministère de l'Éducation

Cet atelier présentait trois expériences de collaborations réussies alliant des ressources de la communauté et des membres de services policiers. La première présentation décrivait un projet de prévention mis en place pour pallier le manque d'harmonisation et de coordination en matière de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie chez les jeunes par les intervenants de la Côte-Nord. Un plan d'action intersectoriel régional de prévention et de promotion de la santé et du bien-être à l'école a été implanté en 2003. Une table régionale intersectorielle ainsi qu'une équipe intersectorielle régionale (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation, Sûreté du Québec, Tribunal de la jeunesse, commissions scolaires, etc.) ont été mises en place pour favoriser une intervention unifiée et cohérente auprès des jeunes, tout en soutenant l'implantation sur le plan régional. La région dispose à présent de personnes-ressources intersectorielles en prévention qui travaillent en collaboration et en concertation à partir d'un plan d'action conjoint.

La deuxième présentation traitait d'un projet conçu dans le secteur Rivière-des-Prairies de Montréal. L'équipe Rivière-des-Prairies (RDP) est composée de jeunes adultes qui supervisent, prennent en charge,

Présentateur pour l'équipe de Rivière-des-Prairies :

Pierreson Vaval

Présentateur pour Sécuri-Parc :

Jean-François Vézina, Service de police de Québec

encadrent et organisent des activités sportives, sociales et culturelles avec des jeunes (principalement d'origine haïtienne) après les heures d'école. L'équipe RDP vise également à montrer aux jeunes que les animateurs (*coachs*), qui sont des modèles pour eux, ont des relations positives avec des intervenants du milieu provenant de domaines comme la police et l'éducation. L'équipe RDP travaille en étroite collaboration, entre autres, avec le Service de police de la Ville de Montréal, les écoles, une maison de jeunes et le CLSC du territoire.

La dernière présentation portait sur le projet Sécuri-Parc de la ville de Québec. Une équipe intervient dans les parcs et sur les pistes cyclables lorsque la présence de regroupements de jeunes pose problème. Elle est formée de quatre policiers ainsi que des patrouilleurs cyclistes du groupe Vélo-Sécur. L'équipe travaille en proche collaboration avec le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville. Sécuri-Parc met également en application un programme de prévention qui inclut, entre autres, des conférences dans les écoles et l'élaboration d'activités préventives.

Atelier 3

LES LIENS ENTRE LA POLICE ET LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Présentatrices :

Simone Corneau, Direction de la protection de la jeunesse ; Nancy Demers, éducatrice ; Nadine Dubois, procureure de la Couronne ; Julie Filteau, Service de police de la Ville de Lévis

Pendant l'atelier, la question des liens entre la police et la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a été tout d'abord abordée par l'entremise de l'*Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*.

Rendue publique en 2000, l'entente multisectorielle a connu une implantation progressive dans différentes régions du Québec. Malgré les efforts faits, certaines divergences régionales persistent quant à la qualité de la concertation, de la communication et de la formation des acteurs concernés. Néanmoins, les conférenciers représentant différents milieux – la DPJ, la Couronne et le milieu policier – s'entendaient pour constater que l'entente a amélioré significativement les interventions faites auprès des enfants victimes. Ainsi, dans chaque organisation visée, des personnes ont été formées pour appliquer l'entente. Toutes les interventions qui en découlent, dès le signalement et jusqu'à l'étape ultime de prise de mesures de protection, sont prioritaires et planifiées ensemble ; par exemple : qui va rencontrer l'enfant ? Comment la rencontre va-t-elle se dérouler ? Cette façon de procéder permet de réduire sensiblement les délais, d'améliorer

la qualité de la preuve et d'éviter le dédoublement des interventions. Autre exemple : plusieurs étapes de l'enquête policière et de l'évaluation de la DPJ sont menées conjointement. Ainsi, lorsque la police rencontre l'enfant, le suspect ou les témoins, la DPJ assiste, en régie, à la déposition. Finalement, les partenaires s'échangent tous les documents pertinents, ce qui favorise une meilleure cohérence des interventions.

Pendant la seconde partie de la présentation, des propositions concrètes de collaboration entre les éducateurs en centre d'accueil et les policiers ont été présentées. Ainsi, dans des situations de fugue, une fois le jeune retrouvé, une meilleure rétroaction de la part de la police serait souhaitable. Cela permettrait au centre d'accueil de prendre les mesures nécessaires pour éviter que la situation ne se reproduise. Dans un autre ordre d'idées, lorsqu'un policier va au centre pour interroger un jeune, il serait important que cette visite soit concertée avec les éducateurs. Enfin, la présence d'un intervenant unique (agent de liaison) susceptible de faire le lien entre le service de police et le centre contribuerait grandement à assurer une meilleure concertation entre les organisations.

Atelier 4

LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA). UN AN PLUS TARD.

Présentatrices :

Cathie Rossignol, travailleuse sociale ; Danielle Bouchard, Sûreté du Québec ; Suzanne Bellemare et Julie Dumont, L'Autre Avenue, organisme de justice alternative

Depuis un an, les policiers expérimentent la LSJPA. À travers les mesures extrajudiciaires, les sanctions extrajudiciaires et les organismes de justice alternative, certains s'y retrouvent, d'autres pas.

Malgré les formations offertes, les policiers semblent encore hésitants à utiliser tous les outils que leur offre la loi. Ils sont, de plus, mal informés sur les mesures de renvoi de même que sur les organismes qui en ont la responsabilité. Les policiers bénéficient de nouveaux pouvoirs discrétionnaires visant à améliorer l'efficacité de leurs interventions, dont l'avertissement et le renvoi, qui sont des options de rechange au système judiciaire.

À Montréal, sans provenir d'une recherche exhaustive, les observations laissent croire que les policiers favorisent l'utilisation de l'avertissement. Sur 503 arrestations rapportées entre janvier et avril 2004, 395 cas se sont soldés par un avertissement, contre 60 accusations et 48 mesures de renvoi. Veulent-ils s'assurer que leur intervention sera inscrite au Centre de renseignements policiers du Québec ? Veulent-ils éviter les rapports d'accusation ? Ont-ils bien compris le processus des renvois ou n'ont-ils tout simplement pas confiance

aux organismes qui les gèrent ? Beaucoup de questions sur lesquelles il va falloir se pencher.

D'un autre côté, la Sûreté du Québec en Estrie a conçu un programme de formation et de suivi sur les mesures extrajudiciaires. Au cours de cette première année d'implantation de la nouvelle loi, ils ont évalué les interventions, rencontré les policiers, fourni des renseignements supplémentaires et créé des liens avec les organismes de justice alternative. De façon soutenue, ils ont aidé les policiers dans l'assimilation des nouvelles dispositions, et cela marche. Bien renseignés, les policiers utilisent avec discernement le pouvoir discrétionnaire qui leur est conféré. Un exemple à suivre.

Par ailleurs, certains organismes communautaires n'ont pour ainsi dire jamais de contact avec les policiers qui adressent les jeunes en renvoi. Ils n'ont donc pas la chance de faire connaître leurs services, les mesures qu'ils imposent aux jeunes de même que le type de suivi qu'ils font des dossiers qui leur sont confiés.

Un an, c'est jeune, même pour une loi. Poursuivons nos efforts pour mieux en maîtriser les rouages.

Suite à la page 20

Changement au programme : Séminaire et Prix d'excellence Intersection 2005 reporté en 2006

Pour permettre la tenue de l'événement d'envergure qu'a été le Colloque international francophone « La police et les citoyens » (annoncé à la page 3 de la présente publication), Intersection a reporté en 2006 le séminaire initialement prévu à Saint-Jean-sur-Richelieu en 2005. En effet, la logistique requise ainsi que le financement d'une telle activité ne pouvaient être réalisés concurremment à cet événement international. De plus, afin de faciliter l'inscription d'agent(s) de police « terrain » au colloque international, Intersection a remis des bourses à une douzaine d'entre eux selon une procédure pré-établie par le comité du séminaire.

Dans la foulée de ce « changement au programme », nous vous prions de noter que la remise des Prix d'excellence Intersection 2005 sera également reporté en 2006. Ces prix visent notamment la reconnaissance par les pairs de situations liées à la sécurité publique en résolution de problèmes. Nous serons donc plus à même de procéder à leur remise, en 2006, dans le cadre « traditionnel » du séminaire Intersection.

Nous espérons que vous avez eu un excellent colloque. Nous nous retrouverons donc vraisemblablement à Saint-Jean-sur-Richelieu en compagnie de notre hôte, monsieur Rhéaume Ringuette, quelque part au mois de mai 2006.

Suite de la page 19

Atelier 5

PROTÉGER SANS EXCLURE

Présentatrices :

*Sylvie Hamel, chercheure, Institut de recherche pour le développement social des jeunes ;
Julie Cloutier, Service de police de la Ville de Québec*

Madame Hamel a présenté certains constats liés à la recherche effectuée sur les gangs de jeunes à Montréal. Dans un premier temps, les interventions chez les gangs de jeunes de Montréal furent surtout de type « musclées » et donnèrent peu de résultats à long terme. Par la suite, les problèmes évoluent, et les luttes entre les gangs deviennent interethniques, de protection de territoire, et davantage de crimes ou de délits sont commis. De plus, les gangs se complexifient : la hiérarchie devient plus évoluée, certains liens semblent créés avec le crime organisé, et les jeunes membres de gangs sont de plus en plus jeunes. En fait, le phénomène des gangs est plus répandu et plus violent, avec une criminalité davantage structurée.

Les chercheurs se sont aperçus que, si la réponse au problème des gangs porte sur l'ampleur du phénomène, celle-ci se fait généralement en vase clos et donne peu de résultats. Elle ne doit cependant pas être exclue, mais doit s'accompagner d'une démarche d'aide qui vise les leaders. L'attention doit donc porter sur les jeunes eux-mêmes et sur leurs besoins de protection (des gangs et parfois des familles), d'affirmation, de différenciation, d'identification, de justice et de reconstruction. Cette réponse particulière comporte de multiples facettes et fait face à la véritable complexité du phénomène. Elle

entraîne une intervention multistratégique, en partenariat, et qui doit créer des liens avec les jeunes et non pas les exclure.

Par la suite, madame Cloutier est venue présenter le projet Macadam parc du Service de police de la Ville de Québec, qui a résorbé des problèmes d'émeutes au centre-ville de Québec, plus particulièrement à la place D'Youville. En fait, après deux années de troubles majeurs (1996 et 1997), le Service de police a dû se rendre à l'évidence que la manière forte n'était d'aucune utilité dans ce cas. Une équipe a donc été mise sur pied, et des liens ont été tissés avec les jeunes punks occupant la place D'Youville, mais aussi avec les commerçants et les résidents du secteur. À force de travail, d'écoute, de partage et de compréhension mutuelle, des règles du jeu claires et respectées de tous ont été mises sur la table. Un des points forts consiste en l'établissement d'un niveau de tolérance variable à l'égard d'une certaine consommation. Le résultat aujourd'hui ? Les jeunes marginaux appuient dorénavant les policiers et font eux-mêmes respecter les règles établies auprès des jeunes d'autres régions qui viennent eux aussi occuper l'endroit durant la saison estivale. Le dialogue entre les partenaires est toujours présent, et le travail se fait en continu depuis le tout début.

Atelier 6

LA GESTION DU CYBERESPACE

Présentateurs :

Alain Bergeron, Oricom ; Alain Bouffard, enquêteur, Sûreté du Québec ; Michel Giroux, Opération point net

Le monde Internet est un milieu complexe pour ceux qui en sont moins adeptes, et sans limite pour ceux qu'il passionne. Il est donc difficile d'aborder en profondeur un thème aussi important que la prévention sur Internet auprès des jeunes internautes. D'abord, comment toucher cette clientèle pour faire passer le message ? Une des questions auxquelles il est difficile de répondre !

Le côté technique d'Internet était le second volet de l'atelier. Les questions de base : comment faire pour découvrir, connaître la provenance

des messages ? Comment empêcher que nos jeunes visitent certains sites ? Comment outiller les parents pour qu'ils interviennent mieux auprès de leurs enfants ?

Cet atelier à saveur très technique réunissait des panélistes ayant un large bagage de connaissances, mais le temps a manqué pour faire le tour de ce phénomène en constant mouvement.